Département du **Bas-Rhin** * * *	**COMMUNE DE STUTZHEIM-OFFENHEIM** **Procès-verbal du conseil municipal** **du 5 octobre 2026**
Arrondissement de **Saverne** * * *	*Le 5 octobre 2026, le Conseil Municipal de la Commune de STUTZHEIM-OFFENHEIM, légalement convoqué en date du 30 septembre 2026, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de M. Paul TRIEBEL, Maire.*
Nombre des conseillers élus **19**	Secrétaire de séance : Emmanuel GUENIN.
Conseillers en fonction **19**	Présents : Cédric BERTRAND, Jacques BRUBACHER, Marie CARNEVALI, Josiane CODEX, Alain GANGLOFF, Muriel GANGLOFF, Alain GIESI, Emmanuel GUENIN, Estelle HALTER, Carine LOEFFEL, Isabelle LULLIN, Miguel MARTINS, Philippe METZGER, Matthieu PARAGON, Amandine THORR, Paul TRIEBEL, Christelle TRUONG, Véronique WURM LE BERRE.
Conseillers présents **17**	Excusés : Christophe DELMULLE donne pouvoir à Estelle HALTER. Absents : Jacques BRUBACHER.

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la réunion du 07/09/2026
- Vie institutionnelle
- Rapport d'activités
- Budget
  - Contribution au Fonds de Solidarité pour le Logement
  - Augmentation des tarifs des encarts publicitaires pour le bulletin communal
- Urbanisme
  - Institution d'un secteur de majoration du taux de la taxe d'aménagement
  - Acquisition à l'Euro symbolique d'une parcelle située Hagelweg
- École & Périscolaire
- Vie Associative
- Voirie & Travaux
- Monde agricole
- Environnement
  - Avis de la commune sur la demande de prolongation des permis exclusifs de recherches de géothermie de Strasbourg (PERG) et Lithium (PER « Plaine du Rhin »)
- État civil
- Questions diverses

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 7 septembre 2026

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 7 septembre 2026 est adopté à l'unanimité, après un ajout demandé par Marie CARNEVALI.

Le point *8. Voirie & Travaux* est complété comme suit : « Cette opération coûtera environ 27 874,80 € TTC et bénéficiera d'une subvention à hauteur de 50 % de la CeA, au titre du fonds de répartition des amendes de police ».

2. Vie institutionnelle

Suite à la démission de Patricia HERTER de ses fonctions de conseillère municipale, Carine LOEFFEL est accueillie et installée au sein du conseil municipal.

3. Rapport d'activités

Monsieur le Maire présente son rapport d'activités comme suit :

1er septembre : Visite de l'école à l'occasion de la rentrée scolaire.

14 septembre : Commission locale de la Souffel organisée par le SDEA.

15 septembre : Visite de la société Méthachrist, unité de méthanisation située à Woellenheim.

16 septembre : Réunion de préparation de la fête des 50 ans de la fusion.

17 septembre : Conseil communautaire.

Du 18 au 21 septembre : Montage, déroulement puis démontage des installations liées à la fête des 50 ans de la fusion. Une centaine de bénévoles se sont mobilités pour l'occasion et M. le Maire leur adresse ses sincères remerciements.

La manifestation a rencontré un vif succès, avec une participation importante de la population, qui témoigne de l'intérêt porté à ce type d'évènement. Un débriefing sera organisé avec les associations afin de dresser un bilan de la manifestation.

Les tee-shirts réalisés pour l'occasion pourront par ailleurs être proposés à la vente aux personnes intéressées. M. le Maire rappelle que la municipalité est partie d'une feuille blanche pour organiser cet anniversaire et précise que le bilan financier définitif de l'évènement n'est pas encore arrêté.

23 septembre : Commission du SDEA consacrée au grand cycle de l'eau et à l'assainissement. Les échanges ont notamment porté sur la gestion des eaux pluviales et la nécessité de ralentir leur ruissellement afin de favoriser leur infiltration dans les sols.

25 septembre : Rencontre avec Fischer Immobilier puis fête organisée par l'APE.

27 septembre : Élections sénatoriales.

29 septembre : Rencontre avec l'Association Foncière. Les chemins feront l'objet de travaux d'ici la fin de l'année, permettant notamment de constituer le parcours pédestre.

Rencontre avec la DGFIP, notamment en préparation de la réunion du 23 octobre.

1er octobre : Rencontre avec les séniors à l'espace Quirin, en présence d'Alsace Habitat. Une dizaine de personnes y ont participé. Alsace Habitat propose la mise en place de plusieurs ateliers pour animer ce lieu, qui débuteront prochainement. La volonté est également de créer un lien entre les seniors de la ferme Quirin et ceux du reste du village.

Dans ce cadre, une kinésithérapeute du village a proposé d'organiser des cours de Pilates, notamment à destination des seniors, mais aussi d'un public plus large.

Les premiers ateliers seront entièrement organisés par Alsace Habitat. La commune pourra ensuite participer à l'organisation si nécessaire.

4 octobre : Un concert d'un chœur d'hommes s'est tenu à l'église de Stutzheim.

Enfin, M. le Maire informe qu'une maison située rue de l'église à Offenheim a été salie, dans la nuit, vers 3 heures du matin, par des jets de terre. Les personnes à l'origine des faits ont pris la fuite lorsque des voisins ont réagi. À la suite de cet incident, l'installation d'une caméra supplémentaire au niveau du rond-point d'Offenheim est envisagée.

Cédric BERTRAND indique que son activité a principalement été consacrée à la fête des 50 ans de la fusion. Il précise être très satisfait d'avoir pu participer, aux côtés de la municipalité, des agents et des bénévoles, à l'organisation de cet évènement, qu'il qualifie d'expérience très constructive.

Véronique WURM LE BERRE revient également sur la fête des 50 ans, qui a été une belle réussite et a fait l'objet de nombreux retours positifs. Elle remercie tout particulièrement Benoît pour le travail réalisé.

Elle a aussi accompagné M. le Maire lors de la visite de l'unité de méthanisation de la société Méthachrist à Woellenheim.

Enfin, elle a participé à une réunion de l'Association Foncière consacrée à l'appel d'offres relatif aux travaux des chemins.

Muriel GANGLOFF revient sur l'important weekend de festivités pour la fête des 50 ans. Elle souligne le plaisir de voir la population profiter pleinement de la manifestation, et notamment les enfants.

Le weekend suivant s'est tenue la fête de l'école, qui s'est également très bien déroulée.

Christelle TRUONG s'est notamment investie dans la décoration et la communication autour de la fête des 50 ans, puis dans la fête de l'école. Elle fait état de retours particulièrement positifs, plusieurs personnes ayant exprimé le souhait de voir ce type de manifestation renouvelé.

Alain GIESI souligne la réussite de la fête, appréciée de tous. Il relève également la très bonne ambiance au sein des équipes durant toute la phase de préparation.

Emmanuel GUENIN n'a pas pu participer aux festivités, mais indique avoir eu de très bons échos de la manifestation.

Isabelle LULLIN a notamment participé à la tenue de la caisse durant la fête. Elle souligne la satisfaction et la bonne humeur du public et salue le travail d'équipe qui a permis la réussite de l'évènement.

Miguel MARTINS indique que la fête représentant un évènement particulièrement fédérateur. Il a notamment apprécié de voir les enfants profiter des animations.

Estelle HALTER a pris plaisir à participer au groupe chargé de la décoration de la fête ainsi qu'à la mise en place des animations destinées aux enfants. Elle souligne également la réussite du cortège entre Stutzheim et Offenheim.

Le 21 septembre, elle a participé à la commission petites enfance, enfance et jeunesse de la Communauté de Communes. Il ressort des échanges que, malgré les investissements réalisés par l'intercommunalité, 15 enfants du territoire restent actuellement sans solution d'accueil périscolaire. Par ailleurs, 35 enfants en situation de handicap sont accueillis dans les structures scolaires du territoire et nécessitent une assistance quotidienne. Concernant l'accueil individuel, il est constaté une baisse du nombre d'assistantes maternelles, tandis que certaines professionnelles en activité rencontrent paradoxalement des difficultés à trouver des enfants à accueillir. Enfin, l'ouverture d'une maison d'assistantes maternelles à Truchtersheim est prévue en 2027.

Marie CARNEVALI fait également état de nombreux retours positifs concernant la fête des 50 ans. Elle

souligne la qualité de l'organisation, la bonne ambiance et le caractère intergénérationnel de la manifestation. Elle salue en particulier l'idée du cortège.

Carine LOEFFEL souligne la qualité des animations proposées aux enfants à l'occasion des festivités.

Amandine THORR salue la belle réussite de la fête. Elle souligne également le comportement très respectueux du public vis-à-vis du site.

Elle a par ailleurs participé aux foulées roses samedi 3 octobre et souligne le caractère convivial de la manifestation. Cette participation lui a également permis d'en observer concrètement l'organisation, la commune étant potentiellement amenée à organiser les foulées roses en 2028.

Matthieu PARAGON rappelle que la nouvelle équipe municipale est partie d'une « page blanche » pour organiser les festivités des 50 ans de la fusion. Compte tenu de l'investissement consacré à la préparation, aux réunions et au montage de l'évènement, la volonté était de proposer une manifestation d'ampleur et de marquer le début de l'action de la nouvelle équipe municipale.

Il considère cet objectif atteint et souligne avant tout la réussite collective de l'évènement. Les différents volets de la manifestation ont rencontré un beau succès : musique, spectacles, animations, discours, exposition photo et vidéo, soirée avec DJ et feu d'artifice. Il relève également la réussite des animations organisées le lendemain.

Philippe METZGER souligne également la qualité de la fête de la fusion, et indique qu'à l'issue des festivités, environ 80 gobelets appartenant à la commune n'ont pas été restitués.

Alain GANGLOFF indique travailler actuellement, avec Mme LAMBERT, à l'élaboration du plan de sécurité de l'école primaire. Un premier état des lieux fait apparaître que certains équipements ou dispositifs sont conformes, tandis que d'autres points restent à revoir et nécessiteront de petits travaux. Un bilan doit également être effectué concernant la sécurité incendie.

Concernant l'école, le prochain projet porte sur la création de zones d'ombre dans la cour afin d'améliorer le confort des enfants. Plusieurs devis ont été demandés à cet effet.

Josiane CODEX félicite l'ensemble des équipes mobilisées à l'occasion de la fête. Elle souligne leur disponibilité, leur bonne humeur et leur capacité à renseigner le public et à trouver des solutions lorsque des difficultés se présentaient. Elle salue la réactivité des organisateurs tout au long de la fête.

4. Budget

Contribution volontaire au Fonds de solidarité pour le Logement : M. le Maire informe le Conseil Municipal que la Collectivité européenne d'Alsace a sollicité les communes afin qu'elles participent volontairement au financement du Fonds de Solidarité pour le Logement, dont le montant prévisionnel s'élèvera à 1,5 million d'euros pour l'année 2027. Il rappelle que la CeA constitue un partenaire important des communes, notamment à travers les différentes actions qu'elle mène sur le territoire. Dans ce contexte, la commune est invitée à prendre part à cet effort de solidarité en apportant une contribution volontaire au FSL.

2026-45 : CONTRIBUTION AU FONDS DE SOLIDARITÉ POUR LE LOGEMENT

VU *la sollicitation de la Collectivité Européenne d'Alsace concernant une contribution volontaire des communes au Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) ;*

VU *le budget primitif 2026 ;*

CONSIDÉRANT *que les dépenses sociales progressent chaque année, et que pour faire face à l'augmentation des demandes, la CeA a augmenté le budget du Fonds de Solidarité pour le Logement de 250 000 € en 2026, portant ce budget à 1,5 millions d'Euros ;*

CONSIDÉRANT *que l'enveloppe budgétaire du Fonds de Solidarité pour le Logement repose également sur le soutien des partenaires de la CeA (communes, intercommunalités, partenaires sociaux, bailleurs et énergéticiens) afin de couvrir l'ensemble des besoins ;*

CONSIDÉRANT *que le Fonds de Solidarité pour le Logement permet de soutenir chaque année près de 3 500 ménages alsaciens pour accéder à un logement, s'y maintenir ou faire face à des impayés d'énergie ou d'eau ;*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 1 ABSTENTION,

DÉCIDE de verser une contribution volontaire de 750 € à la Collectivité européenne d'Alsace pour consolider le Fonds de Solidarité pour le Logement ;

AUTORISE M. le maire à signer tout document relatif.

Modification du tarif des encart publicitaires dans le bulletin de fin d'année : M. le Maire rappelle que le journal communal de fin d'année, qui compte environ 80 pages, est principalement financé par la participation des entreprises qui y insèrent des encarts publicitaires.

Les tarifs appliqués pour ces insertions publicitaires sont inchangés depuis 2009. Compte tenu de l'évolution des coûts depuis cette date, et notamment de l'augmentation du coût d'impression du journal communal, il apparaît opportun de procéder à leur réévaluation.

L'augmentation proposée a ainsi pour objectif de mieux couvrir les frais liés à l'impression et à la réalisation du journal, tout en maintenant la possibilité pour les entreprises locales de contribuer à sa publication et de bénéficier d'une visibilité auprès des habitants.

2026-46 : AUGMENTATION DES TARIFS DES ENCARTS PUBLICITAIRES POUR LE BULLETIN COMMUNAL

VU *le budget primitif 2026 ;*

VU *la délibération du 2 octobre 2009 fixant le tarif des encarts publicitaires pour le bulletin communal annuel ;*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE de modifier le tarif des encarts publicitaires pour le bulletin communal annuel comme suit :

- Quatrième de couverture : 1 000 €
- Une page : 900 €
- Une demi-page : 550 €
- Un quart de page : 300 €
- Un huitième de page : 150 €

AUTORISE M. le maire à émettre les titres de recettes correspondants.

Préparation du budget 2027 : M. le Maire rappelle que le budget communal 2027 sera soumis au vote du Conseil Municipal au mois d'avril 2027. Afin d'anticiper sa préparation, les conseillers municipaux sont invités à réfléchir dès à présent aux projets et investissements qui pourraient être inscrits au budget et à faire part de leurs propositions.

Parmi les premières pistes évoquées figure notamment l'installation d'un système de climatisation à l'école.

5. Urbanisme

Institution d'un secteur de majoration du taux de la taxe d'aménagement : M. le Maire présente le projet de création d'un secteur de majoration de la taxe d'aménagement au taux de 12,5 %. Ce point est reporté à la prochaine séance du Conseil Municipal afin de poursuivre son étude.

Cette majoration concernerait le secteur du projet immobilier « Carré de l'Habitat », qui prévoit la réalisation de trois bâtiments comprenant chacun quatre logements, ainsi que deux logements individuels, soit un total de 14 logements.

La réalisation de ce projet nécessite des travaux de voirie qui seront pris en charge par la commune. Afin de contribuer au financement de ces équipements, il est envisagé de majorer le taux de la taxe d'aménagement applicable à ce secteur pour le porter à 12,5 %.

M. le Maire précise qu'avant le démarrage des travaux, une réunion publique d'information sera organisée à destination des riverains, afin de leur présenter le projet et son déroulement.

Acquisition d'une parcelle à l'Euro symbolique : M. le Maire informe le Conseil Municipal que des propriétaires ont fait part de leur souhait de rétrocéder à la commune une parcelle d'une superficie de 0,29 are, correspondant à une portion de trottoir.

Cette parcelle aurait dû être intégrée au domaine communal lors de l'aménagement de la voirie. Son acquisition par la commune constitue donc une régularisation de la situation foncière existante. Les propriétaires ont donné leur accord pour céder cette parcelle à la commune au prix symbolique de 1 euro.

Cette régularisation permettra par ailleurs aux propriétaires de poursuivre la vente de leur terrain et à la réalisation du projet de « Fischer Immobilier », portant sur la construction de 12 logements plutôt haut de gamme sur leur terrain situé route de Saverne (accessible depuis le lieudit Hagelweg).

2026-47 : ACQUISITION À L'EURO SYMBOLIQUE D'UNE PARCELLE SITUÉE ROUTE DE SAVERNE

VU *le code général des collectivités territoriales ;*

VU *la proposition de M. Jean-Paul BARTH et Mme Madeleine GASS de céder à la commune une parcelle de 0,29 ares leur appartenant pour l'Euro symbolique ;*

Afin de permettre l'entretien et l'aménagement de la voirie rurale, la commune de Stutzheim-Offenheim souhaite acquérir la parcelle sise à Stutzheim-Offenheim cadastrée comme suit :

- Section 25, N°315/20 lieudit route de Saverne pour une surface de 00 ha 00 a 29 ca

Cette parcelle est actuellement inscrite au livre foncier au nom des époux Jean-Paul BARTH et Madeleine GASS, qui sont prêts à céder cette parcelle pour l'Euro symbolique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ACCEPTE la cession pour l'Euro symbolique de la parcelle section 25, N°315/20 lieudit route de Saverne, d'une contenance de 00 ha 00 a 29 ca ;

PREND EN CHARGE les frais d'acte,

CONFIE la rédaction de l'acte à un notaire,

IMPUTE la dépense au budget 2026.

6. École & Périscolaire

Bac à sable : Alain GANGLOFF informe le Conseil Municipal que les enseignantes et les enfants souhaitent conserver le bac à sable présent dans la cour de l'école.

Afin de permettre son maintien, plusieurs aménagements doivent être étudiés, notamment la réalisation d'une toiture. Afin de limiter le coût de l'opération, il pourrait être envisagé de faire appel à des bénévoles, la commune prenant alors en charge l'achat des matériaux nécessaires : poutres, lattes, couverture, etc.

Au-delà de ces aménagements, il conviendra de vérifier l'ensemble des prescriptions sanitaires et de sécurité applicables au bac à sable. Un nettoyage régulier du sable devra être assuré, au minimum une fois par an.

L'école constituant un établissement recevant du public (ERP), le projet devra respecter les normes applicables et faire l'objet des vérifications nécessaires par un organisme compétent. Une étude technique ainsi qu'un chiffrage du projet seront donc réalisés afin de permettre son inscription au budget 2027.

7. Vie Associative

Programme du mois d'octobre :

- 10 octobre : Fête de la bière à Kuttolsheim
- 11 octobre : Récital pour les 300 ans de l'église de Berstett
- 17-18 octobre : Salon bien-être et vitalité à Truchtersheim
- 24 octobre : Oktoberfest par les sapeurs-pompiers du Kochersberg à Neugartheim-Ittlenheim

8. Voirie & Travaux

Éclairage : Cédric BERTRAND informe le Conseil Municipal que plusieurs dysfonctionnements de l'éclairage public sont constatés à Offenheim, notamment en raison de la vétusté de certaines armoires électriques. Plusieurs interventions ont déjà été nécessaires. Un devis est actuellement en cours d'élaboration afin de prévoir la mise aux normes des armoires concernées. Dans le secteur en direction de Pfulgriesheim, une installation aérienne provisoire a été mise en place dans l'attente de la réalisation des travaux définitifs.

Cimetière : Lors de l'installation dans le cimetière d'Offenheim des columbariums commandés en début d'année, plusieurs défauts de finition avaient été constatés, notamment au niveau de l'alignement des pierres et de la qualité des joints. En conséquence, les columbariums ont été

démontés afin d'être repris par l'entreprise. Leur réinstallation, initialement prévue pour le début du mois de septembre, a pris du retard mais devrait intervenir prochainement.

Abat-sons : L'installation des abat-sons de l'église de Stutzheim devait initialement intervenir au cours de la semaine 41. L'entreprise chargée de leur fabrication ayant pris environ un mois de retard dans la production, leur pose est désormais prévue au mois de novembre.

Une attention particulière devra être portée à la présence de chouettes nichant à cet endroit, afin de les préserver lors de l'intervention.

9. Monde agricole

Réunion de l'Association Foncière des 22 et 29 septembre : Des travaux sur les chemins de l'Association Foncière seront prochainement engagés. Des échanges ont également eu lieu concernant les pistes cyclables, dont certains tronçons empruntent une partie des chemins relevant de l'AF.

Le second sujet abordé concerne les travaux du pont sur la Souffel. Afin de rechercher une solution permettant d'en réduire le coût, un appel d'offres sera lancé prochainement par l'AF.

10. Environnement

Avis de la commune sur les demandes de prolongation des permis de recherches de géothermie et de lithium : Le Maire informe le Conseil Municipal que la société 2Grés, qui a mené des opérations de forage dans le secteur de Vendenheim dans le cadre de recherches en géothermie profonde et en lithium, sollicite la prolongation pour une durée de cinq ans des permis exclusifs de recherches de géothermie de Strasbourg (PERG) et de lithium dit « Plaine du Rhin ».

Il rappelle que les activités de géothermie profonde menées dans ce secteur ont suscité des inquiétudes, notamment en raison des épisodes sismiques survenus principalement en 2019 et 2020.

Les recherches envisagées impliquent des forages à grande profondeur, traversant notamment la nappe phréatique. La société a par ailleurs acquis un terrain dans le secteur de Hurtigheim et envisage également des recherches du côté de Dingsheim.

M. le Maire souligne que la commune de Stutzheim-Offenheim compte un patrimoine bâti susceptible d'être sensible aux mouvements du sol, avec notamment ses églises, des bâtiments à colombages ainsi que des habitations anciennes ou dépourvues de sous-sol. La proximité des projets envisagés conduit ainsi la municipalité à être particulièrement attentive aux éventuels risques liés à l'activité sismique induite.

Dans le cadre de ces différents éléments et des préoccupations relatives à la sécurité des habitants et à la préservation du bâti communal, M. le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer par délibération sur ces demandes de prolongation.

2026-48 : AVIS DE LA COMMUNE SUR LA DEMANDE DE PROLONGATION DES PERMIS EXCLUSIFS DE RECHERCHES DE GÉOTHERMIE DE STRASBOURG (PERG) ET LITHIUM (PER « PLAINE DU RHIN »)

***VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;*

***VU** le Code minier ;*

***VU** la demande de prolongation du Permis Exclusif de Recherches de Géothermie de Strasbourg et le permis Lithium (PER « Plaine du Rhin ») soumis à enquête publique ;*

***VU** les dossiers d'enquête publique mis à disposition du public ;*

***VU** les observations exprimées par les habitants et les collectivités du territoire concerné ;*

Considérant :

- Que la commune de Stutzheim-Offenheim est favorable au développement des énergies renouvelables et à la recherche scientifique visant à améliorer la connaissance du sous-sol ;
- Que les travaux envisagés dans le cadre de la prolongation du permis ont pour objet de poursuivre les investigations nécessaires à l'identification et à l'évaluation de ressources géothermiques susceptibles d'être exploitées ultérieurement ;
- Que les forages d'exploration constituent une étape préalable pouvant conduire, à terme, à une exploitation industrielle de la ressource géothermique ;
- Que la participation du public concerne également le permis de recherche de lithium « Plaine du Rhin », traduisant une démarche plus large de valorisation des ressources profondes du sous-sol alsacien ;
- Que l'expérience de géothermie profonde menée à Vendenheim a mis en évidence des phénomènes de sismicité induite ayant conduit à l'arrêt du projet et démontré la nécessité d'une vigilance particulière à l'égard de ce type d'opérations ;
- Que la commune de Stutzheim-Offenheim est composée d'un patrimoine bâti varié, comprenant à la fois des constructions anciennes et notamment un clocher classé monument historique, et des maisons édifiées sans sous-sol et reposant sur des vides sanitaires, justifiant une attention particulière en cas de mouvements du sol ;
- Que la protection des habitants, des bâtiments, des équipements publics, des infrastructures et du patrimoine bâti communal constitue une responsabilité essentielle de la collectivité ;
- Que, dans ce contexte, le principe de précaution justifie une vigilance renforcée avant toute poursuite de travaux susceptible de préparer une future exploitation géothermique profonde ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 1 ABSTENTION,

Article 1 : Réaffirme son soutien à la recherche scientifique et au développement des énergies renouvelables lorsqu'ils ne préjugent pas d'une future exploitation industrielle du sous-sol.

Article 2 : Considère que la prolongation du Permis Exclusif de Recherches de Géothermie « Permis de Strasbourg » et Lithium « PER « Plaine du Rhin ») ne peut être dissociée des perspectives d'exploitation auxquelles les travaux envisagés sont susceptibles de conduire.

Article 3 : Demande que le retour d'expérience du site de Vendenheim, ainsi que la protection des populations, des infrastructures et du patrimoine bâti local, soient pleinement pris en compte dans l'instruction du dossier.

Article 4 : Considère que la prolongation du permis ne saurait être accordée tant qu'il n'est pas démontré que les travaux envisagés ne conduiront pas à la réalisation de forages profonds susceptibles de préparer une exploitation géothermique ou minière future sur le territoire concerné.

Article 5 : Émet en conséquence un **avis défavorable** à la demande de prolongation des Permis Exclusifs de Recherches de Géothermie « Permis de Strasbourg » et Lithium (PER « Plaine du Rhin ») telle qu'elles sont présentées.

Article 6 : Charge Monsieur le Maire de transmettre la présente délibération au Préfet du Bas-Rhin, au commissaire enquêteur et aux services compétents de l'État.

11. État civil

5 évènements en septembre 2026 :

Naissances	PACS	Parrainages	Mariages	Décès	Noces d'Or
/	/	/	4	1	/

12. État civil

En septembre 2026, une D.I.A. a été réceptionnée :

Date de dépôt	Adresse	Superficie
25/09/2026	22 rue du Village	8 a 62 ca

13. Questions diverses

Panneau du jumelage à Kavousi : Le panneau consacré au jumelage avec Kavousi, également présent à l'école de Stutzheim et à Kavousi en Crète, est dégradé et nécessite d'être remplacé. Des devis sont en cours afin de déterminer le coût de son remplacement, qui serait pris en charge par la commune.

La fête des aînés se tiendra dimanche 6 décembre à la salle des Loisirs. Elle concerne les personnes âgées de 73 ans et plus, soit 288 habitants. Une célébration religieuse est prévue à 10h30 à l'église de Stutzheim, avant le repas. Celui-ci sera animé par M. SUPLON, accordéoniste.

Les membres du Conseil Municipal sont invités à participer à l'organiser et au bon déroulement de cette journée.

Enfin, les personnes qui ne pourront pas participer à la fête pour des raisons de santé ou de mobilité recevront un cadeau offert par la commune.

Résultats du recensement INSEE 2026 : Le Maire présente au Conseil Municipal les résultats du recensement de la population réalisé en 2026.

La commune compte :

- 736 résidences principales ;
- 54 résidences secondaires ou logements vacants ;
- Soit un total de 790 logements d'habitation.

Le nombre total de personnes recensées s'élève à 1 671 habitants.

Planning des réunions du Conseil Municipal :

2026		
Jour	**Date**	**Horaire**
~~Lundi~~	~~13 avril~~	~~20h00~~
~~Lundi~~	~~4 mai~~	~~20h00~~
~~Vendredi~~	~~5 juin~~	~~19h30~~
~~Lundi~~	~~6 juillet~~	~~20h00~~
~~Lundi~~	~~7 septembre~~	~~20h00~~
~~Lundi~~	~~5 octobre~~	~~20h00~~
Lundi	9 novembre	20h00
Lundi	14 décembre	20h00

2027		
Jour	**Date**	**Horaire**
Lundi	25 janvier	20h00
Lundi	8 mars	20h00
Lundi	5 avril	20h00
Lundi	3 mai	20h00
Lundi	7 juin	20h00
Lundi	5 juillet	20h00
Lundi	6 septembre	20h00
Lundi	4 octobre	20h00
Lundi	8 novembre	20h00
Lundi	13 décembre	20h00

La séance est levée à 21h50.

Le secrétaire de séance,
Emmanuel GUENIN

MAIRIE DE STUTZHEIM-OFFENHEIM 67370

Le Maire,
Paul TRIEBEL